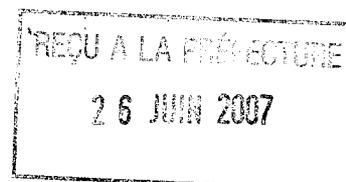


Service instructeur
Direction des Finances

1ère Commission - N° 2007/152 - Jène / JY

Service consulté



Compte de Gestion 2006

Résumé : *Approbation du compte de gestion du budget principal et du compte de gestion du budget annexe de la Cité de l'Enfance.*

Conformément aux règles de la comptabilité publique des Départements (nomenclature M52) et de la comptabilité des Etablissements Publics Sociaux (nomenclature M22), j'ai l'honneur de vous soumettre les comptes de gestion du budget principal et du budget annexe de la Cité de l'Enfance établis par le Payeur Départemental pour l'exercice 2006.

Ces comptes sont les bilans des mouvements budgétaires effectués en cours d'exercice. Ils sont déposés sur le bureau de l'Assemblée et sont conformes en globalité aux Comptes Administratifs qui retracent les opérations réelles et d'ordre de l'exercice.

Les mouvements constatés en dépenses et en recettes pour cet exercice (hors soldes antérieurs) sont en concordances et sont arrêtés à la somme de :

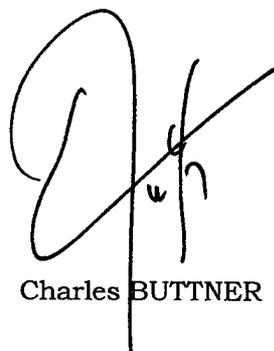
- ♦ **745 738 655,77 €** en dépenses et **705 621 719,87 €** en recettes le compte de gestion 2006 dressé par le Payeur Départemental pour le budget principal.
- ♦ **3 490 122,01 €** en dépenses et **4 470 357,50 €** en recettes le compte de gestion 2006 dressé par le Payeur Départemental pour le budget annexe Cité de l'Enfance.

Une nouvelle règle comptable intervenue en décembre 2005 avec effet en 2006 et qui concerne la débudgétisation des provisions constituées a conduit le Payeur Départemental à corriger le résultat de 2005 de la section d'investissement comme suit :

- ♦ Le déficit d'investissement reporté est majoré de 45 734 705,17 € le portant ainsi à 92 726 765,71 €.

En conséquence le compte de gestion et le compte administratif présentent un résultat de clôture discordant. Une écriture comptable interviendra en DM2 afin d'apurer la balance d'entrée du Payeur Départemental des provisions.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

